

C
7 décembre 1961

2.337/Compt.

Heures supplémentaires
Réforme monétaire.

A Monsieur GAKWAYA Denis
Secrétaire Indigène

à

NYANZA.-

S/couvert de Monsieur le Préfet de et à NYANZA.

S/couvert de Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à NYANZA.-

Monsieur,

Répondant à votre lettre du 28/11/61, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance que le paiement
de vos heures supplémentaires ne concerne pas mon Ministère.

Ces prestations, en effet, ont eu lieu avant
l'installation du Gouvernement et la déclaration de créance
date de plus d'un an.

Le Ministre
L. MPAKANIYE,